

Principales évolutions, points d'attention et quelques rappels.

Les points abordés dans cette fiche s'appuient essentiellement sur les observations et difficultés rencontrées par les collègues agents comptables ayant participé aux tests COFI.

Elle reprend les informations relatives aux contrôles préalables au lancement du COFI, détaille certaines pièces produites et retrace les évolutions et informations supplémentaires à saisir.

Les pièces du COFI sont détaillées dans l'Annexe 10 de l'instruction M9.6. Les modalités de calcul des principaux indicateurs sont également détaillées au niveau de l'Instruction M9.6.

I – PRINCIPALES EVOLUTIONS ET QUELQUES POINTS D'ATTENTION.

La principale évolution pour le COFI 2014 est le « MULTI-ACCES » des modules de comptabilité de GFC.

Il est dorénavant possible de lancer un COFI sur un EPLE et en même temps de travailler en CGENE ou CBUD sur un autre EPLE de la même agence comptable.

Multi-accès – restriction - : si un EPLE comporte un Budget Principal (BP) et un Budget Annexe (BA) et si le COFI est en cours pour le BP, l'accès à la CGENE et à la CBUD du BA est impossible. De même, si le COFI du BA est en cours, il est impossible de travailler en CGENE et CBUD du BP (message d'avertissement).

Nouveauté : message pour la récupération des développements de solde de CGENE 2014 vers CGENE 2015.

Au changement d'exercice 2014.2015, une nouvelle fonctionnalité « Récupération des développements de soldes des comptes » est proposée. Elle consiste à récupérer de CGENE 2014-exercice antérieur- à destination de CGENE 2015 -exercice en cours- les informations saisies des états de développement de soldes.

La récupération de ces mêmes informations à destination du COFI N-1 existe depuis de nombreux exercices et au 1^{er} lancement du compte financier il vous est demandé : « Voulez-vous récupérer, dans le Compte Financier, les informations saisies dans les Développements de solde des comptes, l'inventaire des approvisionnements, le PV de caisse ? ». Dès lors que vous poursuiviez le lancement du compte financier au-delà de cette étape, ces informations ne sont plus disponibles en CGENE – exercice antérieur-.

Aussi, au 1^{er} lancement du compte financier 2014, mise en place d'un message supplémentaire rappelant la nouvelle transaction : « Après lancement du Compte Financier, le transfert des développements de solde de l'établissement depuis la Comptabilité Générale de l'exercice antérieur vers la Comptabilité Générale de l'exercice en cours ne sera plus possible. Voulez-vous sortir du Compte Financier pour effectuer ce transfert ? oui/non. ». Si la réponse est « Oui », vous quittez le module COFI pour effectuer ce transfert des développements de soldes de CGENE 2014 vers CGENE 2015. Si la réponse est « Non », la procédure se poursuit et comme habituellement il vous sera demandé si vous souhaitez récupérer les informations visées à l'alinéa précédent.

- **Pièces 6 et 14** : récupération des données des exercices antérieurs. Non effectif pour COFI 2014. cf § III ci-après

- Pensez à mettre à jour votre profil si ce dernier n'est pas pré défini.

- Les modalités de calcul des vérifications préalables au lancement du COFI sont identiques à celles de la vérification périodique lorsqu'elles concernent une même vérification. En conséquence, toutes les anomalies indiquées bloquantes dans la vérification périodique en CGENE ne permettent pas le lancement du compte financier.

- Solde des classes 6 et 7 : Si le solde des classes 6 et 7 est effectué manuellement plusieurs contrôles ne peuvent être effectués.(cf § II)

II – LES CONTROLES AU LANCEMENT DU COMPTE FINANCIER.

1 - Contrôle de la balance avec le total du journal des valeurs générales édité et en attente d'édition

Vérifie l'équilibre de la balance et l'équilibre entre la balance et le total du journal général

2 - Contrôle de la balance avec le total du journal des valeurs inactives édité et en attente d'édition -

idem 1

3 - Contrôle de la balance avec les fiches de comptes éditées et en attente d'édition -

Vérifie pour chaque compte la cohérence entre la balance de ce compte et sa fiche de compte

4 - Contrôle des bilans d'entrée et du bilan d'ouverture pour les valeurs générales -

Vérifie que les bilans d'entrées des comptes de valeurs générales ont été complètement saisis

5 - Contrôle des bilans d'entrée et du bilan d'ouverture pour les valeurs inactives -

Idem 4

6 - Contrôle des valeurs inactives - Contrôle non bloquant

Edition sous la forme d'une balance de type détail les comptes des valeurs inactives

7 - Contrôle de l'affectation du résultat de l'exercice précédent

Vérifie l'affectation du résultat de l'exercice précédent en contrôlant que le montant du résultat à affecter est égal au montant du résultat affecté ainsi qu'au total des affectations. L'affectation du résultat peut se faire sur un compte de report à nouveau.

Ce contrôle est impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.

8 - Contrôle de la variation du fonds de roulement

Vérifie que la variation du fonds de roulement de Comptabilité Budgétaire est égale à la variation du fonds de roulement de Comptabilité Générale

Au préalable, contrôle que les comptes impliqués dans les calculs ont des soldes de sens corrects (débiteurs/créditeurs).

Les crédits et les débits générés par les opérations d'extourne des classes 6 et 7 sont exclus du contrôle du sens des soldes.

Pour la variation du fonds de roulement budgétaire, les calculs prennent en compte les opérations liées aux recettes externes. Les recettes et dépenses sur crédits d'extourne sont également prises en compte.

- Calcul du fonds de roulement comptable de N-1 (FDRN-1)

Fonds de roulement comptable de N-1 =

Somme des crédits des Bilans d'Entrée – Somme des débits des Bilan d'entrée des comptes de fonction FDRC1 (10, 110, 119, 120, 129, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 49, 59, 6, 7)

- Somme des crédits des Bilans d'Entrée + Somme des débits des Bilan d'entrée des comptes de fonction FDRC2 (1688 et 2768)

- Calcul du fonds de roulement comptable de N (FDRN)

Fonds de roulement comptable de N =

Somme des crédits des Bilan d'Entrée et des Opérations de l'Exercice

– Somme des débits des Bilan d'entrée et des Opérations de l'Exercice

des comptes de fonction FDRC1 (10, 110, 119, 120, 129, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 49, 59, 6, 7)

- Somme des crédits des Bilan d'Entrée et des Opérations de l'Exercice

+ Somme des débits des Bilan d'Entrée Opérations de l'exercice des comptes de fonction FDRC2 (1688 et 2768)

- Calcul de la variation du fonds de roulement comptable (Δ FDRC)
Variation du Fonds de roulement comptable =
Fonds de roulement comptable de N
- Fonds de roulement comptable de N-1
- Calcul de la variation du fonds de roulement budgétaire (Δ FDRB)
Variation du fonds de roulement budgétaire =
CAF de Compta budgétaire signée
+ Somme des recettes nettes des comptes de fonction FDRBR (102, 1035, 131 et 138 et 775)
- Somme des dépenses nettes des comptes de fonction FDRBD (20, 21, 23, 26, 27)
- Calcul des opérations non budgétaires (OPNB)
Opérations non budgétaires = Somme des crédits des Opérations de l'Exercice
- Somme des débits des Opérations de l'Exercice
Des comptes de fonction FDRNB (165, 167 et 275)
- Calcul de la différence (DIFF)
Différence = Valeur absolue (Variation du fonds de roulement comptable
- Opérations non budgétaires
- Variation du fonds de roulement budgétaire)

Résultat Global

- Si anomalie dans le sens des soldes :
« ANOMALIE BLOQUANTE : Sens des soldes incorrect – Contrôle impossible »
- OK : si Fonds de roulement de Comptabilité Générale = Fonds de roulement de Comptabilité Budgétaire
- Anomalie : si Fonds de roulement de Comptabilité Générale <> Fonds de roulement de Comptabilité Budgétaire ou si anomalie dans le sens des soldes.

9 - Contrôle de l'exécution du budget première section avec la comptabilité générale

- Les débits des opérations de l'exercice des comptes de classe 6 doivent être égaux au montant des mandats admis pour ces comptes
- Les crédits des opérations de l'exercice des comptes de classe 6 doivent être égaux au montant des reversements pour ces comptes.
- Les crédits des opérations de l'exercice des comptes de classe 7 doivent être égaux au montant des recettes admises pour ces comptes.
- Les débits des opérations de l'exercice des comptes de classe 7 doivent être égaux au montant des annulations de recettes pour ces comptes.

Ce contrôle est **bloquant** si pour un compte, une égalité n'est pas vérifiée, sauf si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.

Le contrôle est impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.

Les calculs prennent en compte les opérations liées aux recettes externes et aux opérations d'extourne.

10 - Contrôle des dépassements de crédits au niveau du service - Contrôle non bloquant

Vérifie que les crédits budgétaires de chaque service n'ont pas été dépassés. Ce contrôle est effectué au niveau de la Comptabilité Budgétaire de l'établissement

Pour chaque service, vérification si les mouvements sur le service sont supérieurs aux crédits ouverts sur le service.

11 - Contrôle des contributions entre services - Contrôle non bloquant

Permet de signaler une situation anormale dans la comptabilité des contributions entre services.

Le total des débits du compte 6588 prend en compte le total débiteur des opérations de l'exercice du compte 6588. Le total des crédits du compte 7588 prend en compte le total créditeur des opérations de l'exercice du compte 7588.

12 - Contrôle de cohérence du sens des soldes

Détecte les comptes et subdivisions de compte dont le solde est de sens incorrect
Solde débiteur anormal : 103-1068- 110- 120- 131- 138- 15- 16- 28- 29- 39- **40 sauf 409**- 419- 421- 423- 427- 4282- 4286- 431- 437- 4382- 4386- 4419- 443- 4452- 4455- 4457- 447- 4482- 4486- 466- 4671- 4672- 467- 4686- 471- 4731- 477- 487- 49- 5159- 590- 609- 619- 629- **7 sauf 709 et 713**- 801- 863.
Solde créditeur anormal : 119- 129- 139- 20- 21- 23- 26- 27- 31- 32- 33- 34- 35- 409- **41 sauf 419**- 425- 4287- 429- 4387- **441 sauf 4419**- 4456- 4487- 462- 463- 4687- 472- 4735- 476- 486- 500- 511- 5151- 53- 54- 585- **60 sauf 603 et 609**- **61 sauf 619**- **62 sauf 629**- 63- 64- 65- 66- 67- 68- 69- 709- 802- 861- 862.
 Le compte 185 n'est pas concerné par ce contrôle.
 Le compte 4718 peut avoir un solde créditeur (anomalie non bloquante).

13 - Contrôle des ordres de paiements - Contrôle non bloquant

Pour tout compte concerné par des ordres de paiements - 4017- 4047- 427- 4663-4664- 4667- 4671- 473- 4728-165- 1674- 275- 408- 4091- 4092- 4198- 425- 4282- 4286- 4291- 4382- 4386- 443- 4455- 4458- 447- 4482- 4486- 4668- 4686- 500- le montant des ordres de paiements du compte doit être égal au total débit des opérations de l'exercice de ce compte.

14 - Contrôle de concordance 181-185

Vérifie la cohérence de la comptabilité des Budgets annexes par rapport à leur budget principal. Comptes 18
 Ce contrôle est effectué pour les budgets annexes et les budgets principaux supports de budget(s) annexe(s).
 - Lors du contrôle de la trésorerie d'un budget principal la cohérence doit être réalisée pour tous ses budgets annexes.
 - Lors du contrôle de la trésorerie pour un budget annexe, la cohérence est vérifiée uniquement pour cet établissement.
 Ce contrôle est impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.

15 – Contrôle du résultat et de la CAF

Ce contrôle vérifie deux égalités :
 - égalité entre le résultat de la comptabilité budgétaire et le résultat de la comptabilité générale
 - égalité entre la CAF/IAF de la comptabilité budgétaire et la CAF/IAF de la comptabilité générale
 Ce contrôle est impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.

Contrôle :

Résultat de la comptabilité budgétaire

= Somme des recettes nettes* de la section de fonctionnement (y compris recettes définitives sur extourne)
 - Somme des dépenses nettes* de la section de fonctionnement (y compris dépenses définitives sur crédit d'extourne)
 + Somme des mandats d'extourne
 - Somme des recettes d'extourne

Les calculs prendront en compte les opérations ou recettes nettes liées aux recettes externes.

Résultat de la comptabilité générale

= Somme des crédits des classes 6 et 7 sur opérations de l'exercice (inclus les crédits classe 6 générés par les mandats d'extourne)
 - Somme des débits des classes 6 et 7 sur opérations de l'exercice (inclus les débits classe 7 générés par les recettes d'extourne)

CAF/IAF de la comptabilité budgétaire =

= Résultat de la comptabilité budgétaire (signé)

+ dépenses nettes * des comptes 675 et 68 (y compris dépenses définitives sur extourne)
 - recettes nettes * des comptes 775, 776, 777 et 78 (y compris recettes définitives sur extourne)
 + Somme des mandats d'extourne sur les comptes 675 et 68
 - Somme des recettes d'extourne sur les comptes 775, 776, 777 et 78
 Les calculs prendront en compte les ordres liés aux recettes externes.

CAF/IAF de la comptabilité générale =

= Résultat de la comptabilité générale (signé)

+ somme des débits des comptes 675, 68, 775, 776, 777 et 78 sur opérations de l'exercice (inclus les débits classe 7 générés par les recettes d'extourne)
 - somme des crédits des comptes 675, 68, 775, 776, 777 et 78 sur opérations de l'exercice (inclus les crédits classe 6 générés par les mandats d'extourne)

(*) Dépenses nettes = charges brutes – reversements
 Recettes nettes = recettes brutes – annulations de recette

Si les égalités sont vérifiées : affichage des montants du résultat et de la CAF
 Si les égalités ne sont pas vérifiées : affichage des deux montants des comptabilités budgétaire et générales ainsi que de leurs différences.

16 - Contrôle de cohérence des dépréciations et amortissements des immobilisations – Contrôle non bloquant.

Ce contrôle permet de s'assurer que la valeur nette des biens immobilisés n'est pas inférieure à leur valeur initiale et que la totalité des amortissements de financement n'est pas supérieure aux financements sur subventions.

- Contrôles globaux
 - o Solde débiteur 20 et 21 (au global) supérieur ou égal à solde créditeur 28 et 29 (au global)
 - o Solde débiteur 20 et 21 = Somme des débits des comptes 20 et 21 – somme des crédits des comptes 28 et 29 (y compris les bilans d'entrée)
- Contrôles compte à compte :
 - o Solde débiteur compte 20 >= au Solde créditeur compte 280
 - o Solde débiteur compte 212 >= au Solde créditeur compte 2812
 - o Solde débiteur compte 213 >= au Solde créditeur compte 2813
 - o Solde débiteur compte 214 >= au Solde créditeur compte 2814
 - o Solde débiteur compte 215 >= au Solde créditeur compte 2815
 - o Solde débiteur compte 216 >= au Solde créditeur compte 2816
 - o Solde débiteur compte 218 >= au Solde créditeur compte 2818

Cohérence des valeurs nettes comptables des immobilisations

Immobilisations		Amortissements		Valeur Résiduelle	Résultat
Compte	Solde débiteur	Compte	Solde créditeur		
20 – 21	0.00	28 - 29	0.00	0.00	
20	0.00	280	0.00	0.00	
212	0.00	2812	0.00	0.00	
213	0.00	2813	0.00	0.00	

214	0.00	2814	0.00	0.00	
215	0.00	2815	0.00	0.00	
216	0.00	2816	0.00	0.00	
218	0.00	2818	0.00	0.00	

Si les soldes créditeurs des comptes 28 et 29 sont supérieurs aux soldes débiteurs des comptes 20 et 21 (sauf 211 et 217), alors on a un message :

« Anomalies : amortissement et dépréciation supérieurs à la valeur initiale des biens immobilisés ».

17- Contrôle des reports à nouveau

Contrôle que l'on n'a pas un solde non nul à la fois pour un compte 110 et le pour un compte 119.

18 - Contrôle annuel des financements enregistrés au compte de réserves – Contrôle non bloquant

Calcul pour vérification du prélèvement sur les fonds de réserve pour financer les immobilisations de l'exercice

Contrôle :

- Il y a immobilisation sur les réserves si le total débiteur des opérations de l'exercice des comptes de racine 20, 21, 23, 26 est différent du total créditeur des opérations de l'exercice des comptes de racine 102, 103 et 13 à l'exception des comptes de racine 139

19 - Contrôle de trésorerie – Contrôle bloquant ou non

Identique au contrôle de trésorerie de la vérification périodique de Comptabilité Générale.

20 - Contrôle des soldes des comptes 13x

Permet de signaler une situation anormale dans la comptabilité des comptes 13x

- Le solde débiteur du compte 139 doit être inférieur ou égal au solde créditeur des comptes 131 à 138. Si débit 139 > crédit 131/138 anomalie bloquante
- Les opérations de l'exercice au débit des comptes 131 à 138 doivent être égales à celles au crédit du compte 139. Si OPD13 inf ou sup OPC139, anomalie non bloquante

21- Contrôle de cohérence des variations de stocks

Le contrôle des stocks ne prend pas en compte les éventuelles réimputations sur les stocks. Dans ce cas précis le contrôle sera non bloquant.

Permet de signaler une situation anormale dans la comptabilité des comptes de variations de stock avec les opérations de l'exercice des comptes de stock correspondants.

- 6031 : variation des stocks de matières premières avec les 31
- 6032 : variation des stocks des autres approvisionnements avec les 32
- 7133 : Variation du stock des en-cours de production de biens et 331
- 7134 : Variation du stock des en-cours de production de services et 345
- 7135 : Variation du stock des produits finis et 355

Pour chaque ligne ci-dessus : le solde du compte de variation de stock doit être égal au solde inversé (de même montant mais de sens opposé) des opérations de l'exercice des comptes de stock de la racine associée.

Restitution de toutes les égalités qui ne sont pas vérifiées : une ligne par égalité non vérifiée.

- Si toutes les égalités sont vérifiées : PAS D'ANOMALIE
- Si l'une des égalités au moins n'est pas vérifiée : ANOMALIE BLOQUANTE

Comptes de variations de stock			Comptes de stock			Différence
Comptes	Solde Op. ex. débiteur	Solde Op. ex. créditeur	Comptes	Solde Op. ex. débiteur	Solde Op. ex. créditeur	
31		30.00	6031	40.00		10.00
331	15.00		7133	10.00		25.00

22- NOUVEAU CONTROLE : Contrôle des comptes des exercices antérieurs – Contrôle non bloquant.

Permet de vérifier si les comptes de recouvrement des exercices antérieurs ont un débit des opérations de l'exercice nul et un crédit du bilan d'entrée nul.

Les comptes concernés sont les comptes 4111, 4113, 4115, 4117, 4121 et 4631.

Chaque compte incorrect est présenté avec les débits, crédits du bilan d'entrée et des opérations de l'exercice.

III – INFORMATIONS POUR CERTAINES PIECES DU COFI.

Pièce 1 - Bordereau général.

Le numéro SIRET sera restitué dans l'entête de la page de garde. Il provient de la Comptabilité budgétaire s'il a été renseigné sinon il peut être saisi dans les paramètres établissement.

Le nombre d'ordres de recettes et d'annulations de recettes prend en compte les recettes liées aux recettes externes.

Seules les réimputations comptables (service ou compte différent) figurent dans le nombre des réimputations. Les réimputations budgétaires ne sont pas prises en compte (même service, même compte).

Pièce 3 – Développement des charges.

Pour 2014, les opérations d'extourne ne concernent que la section de fonctionnement.

Les opérations sur crédits d'extourne restituent le montant des liquidations définitives sur mandats d'extourne non rejetés (colonne « Montant brut des mandats »), le montant des mandats d'extourne (colonne « Montant des crédits ouverts »).

Mandats d'extourne – Liquidations définitives sur mandats d'extourne = Crédits d'extourne non employés (colonne « Crédits budgétaires non employés »).

Pièce 4 – Développement des produits.

Pour 2014, les opérations d'extourne ne concernent que la section de fonctionnement.

Les opérations sur produits d'extourne restituent le montant des recettes définitives sur recettes d'extourne non rejetées (colonne « montant brut des ordres de recettes »), le montant des recettes définitives sur recettes d'extourne (colonne « Montant net des produits »).

Recettes définitives – Recettes d'extourne = Réalisation de Plus ou Moins-values.

Pièce 6 – Compte de résultat.

Point d'attention : La pièce 6 comporte une colonne supplémentaire « Rappel N-1 » dans la version 2014 de l'instruction M9.6.

Pour le COFI 2014, les montants 2013 sont à saisir manuellement.

Pour le COFI 2015, les montants 2014 seront récupérés automatiquement.

Pièce 10 - Tableau des immobilisations, amortissements et dépréciations

Restitution, pour les comptes d'immobilisations :

- de leur bilan de sortie
- du bilan de sortie du compte d'amortissement (comptes racine 28)
- du bilan de sortie du compte de dépréciation (comptes racine 29)
- montant de l'amortissement neutralisé
- montant de l'amortissement réel
- valeur résiduelle

Les montants des amortissements neutralisés sont saisis ainsi que la répartition des soldes des comptes 2818 et 291. Les montants des amortissements réels sont calculés automatiquement.

Pièce 13 – Tableau des provisions.

En bas de page se trouve la mention :

« Les diverses provisions sont détaillées en annexe de cette pièce (annexe non produite par GFC). »

Pièce 14 – Eléments d'analyse financière.

Il s'agit d'une nouvelle pièce qui restitue pour les années n-4 à n :

- le fonds de roulement (*pièce 7 ; pièce 14*) ;
- les jours de fonds de roulement (FdR/cpt 60 à 65)*360
- le besoin en fonds de roulement (*pièce 7 ; pièce 14*)
- la Trésorerie (*pièce 7 ; pièce 14*) ; (FdR – BFdR)
- les jours de trésorerie (Trésorerie/cpt 60 à 65)*360
- le taux moyen de charges à payer (cpt 40-sauf 4084-,42,43,46/cpt 60 à 65)*100
- le taux de non recouvrement (cpt41/cpt70)*100

Point d'attention : contrairement à ce qui avait été annoncé pour le COFI 2013 -récupération automatique des données saisies relatives aux exercices antérieurs- n'est pas effective. Seule l'année 2014 est renseignée automatiquement. Les années antérieures peuvent toujours être saisies manuellement. Cette récupération automatique pour le COFI 2015 est prévue.

Pièce 15 – Procès-verbal de caisse et de portefeuille.

Le détail des soldes des comptes 531 est édité aussi bien en pièce seule qu'en édition complète.